



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 avril 2026

N° 2026.00030

OBJET :

Conditions de dépôts des listes pour l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

DELIBERATION APPROUVEE PAR	34 Voix pour	Voix contre	A l'unanimité
	1 Abstention	Non participation au vote	

L'An deux mille vingt-six le 9 avril à 19 heures 30, le Conseil municipal, dûment convoqué le 2 avril 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Yann DUBOSC.

Présents :

M. Yann DUBOSC, Mme Régine BORIES, M. Marc NOUGAYROL, Mme Bernadette COLIN, M. Baptiste FABRY, Mme Claire MARCELIN, M. Edouard LEROY, M. Xavier ELOUNDOU, Mme Nhu TRAN MINH, M. Mouttabi VIN, Mme Christine PONCELET, M. Hervé GAUGUE, Mme Sylvie TORRAO, M. William PETERS, Mme Julie KASSEL, M. Gil FERNANDES, Mme Pierrette LEFEBVRE, M. The Vinh VO, Mme Marion COMBES, M. Luc-Noël LARCHER, Mme Sandrine FERNANDES, M. Huy LE, Mme Patricia IPARRAGUIRRE, M. Julien HODY, Mme Béatrice BIJARD, Mme Pnina MOKRI, M. Fabrice MANNI, Mme Martine DUVERNOIS, M. Farid CHAOUI, M. David LE ROUX, Mme Christelle ROSSI, M. Olivier PORTE, Mme Fatima MUANZA, Mme Valéry MICHAUX

Absente et représentée :

- Mme Micheline THIBAUT donne pouvoir à M. William PETERS

Secrétaire : Mme Régine BORIES

Les membres présents forment la majorité des Membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 35.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1414-2, L. 1414-4, L. 1414-5 et L. 1411-5 ;

VU le Code de la commande publique, notamment en son article R. 2122-1 ;

CONSIDERANT la nécessité de créer une Commission d'appel d'offres pour la durée du mandat municipal ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu, avant de procéder à la constitution de la Commission d'appel d'offres par élection de ses membres, de fixer les conditions de dépôt des listes ;

ETANT ENTENDU que le Conseil municipal délibère librement sur les modalités de dépôt des listes et ainsi que les délais de procédure le nécessitent, il est proposé à l'Assemblée délibérante de permettre le dépôt des listes lors d'une suspension de séance intervenant juste après le vote de la présente délibération.

Les conditions de dépôt des listes de la Commission d'appel d'offres sont fixées comme suit :

- Les listes seront déposées auprès du Maire, lors de la suspension de séance intervenant après le vote de la présente délibération ;
- Les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants ;
- Les listes seront déposées sous format papier.

LE CONSEIL,

ENTENDU cet exposé ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

de **CONSTITUER** une Commission d'appel d'offres unique et permanente, saisie pour toutes les procédures en relevant.

Article 2 :

d'**APPROUVER** les conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres titulaires et des membres suppléants de la Commission d'appel d'offres précisées ci-dessus.

Article 3 :

de **DONNER** pouvoirs au Maire pour exécuter la présente délibération.

Le Maire,

Yann DUBOSC



REÇU EN PREFECTURE

Le 16 avril 2026

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

99_DE-077-217700582-20260409-D0020260003010